

Eau calcaire : la prime proposée par Écolo refusée

DURBUY
Conseil communal

Le groupe Écolo a introduit une motion pour l'octroi d'une prime communale afin d'aider les propriétaires qui décident d'installer un appareil anticalcaire ou anti-tartre dans leur habitation. Les débats furent tendus.

Ce lundi soir, en fin de séance, le groupe Écolo, par la voix de son conseiller Éric Jurdant, est revenu sur le problème d'eau calcaire rencontré par une partie de la population durbuysienne depuis le 8 mars 2022. Le conseiller de la minorité rappelle quelques éléments de contexte : « Depuis le 8 mars dernier, la plupart des villages situés au sud de l'Ourthe reçoivent désormais une eau très calcaire à la suite de la modification du réseau de distribution des eaux par la SWDE. En effet, cette dernière, en partenariat avec la CILE (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux), a déployé

une nouvelle alimentation pour Durbuy, à partir du captage de la CILE à Ouffet (captage du Néblon). Cette modification a nécessité des travaux qui ont duré plusieurs années, résumés en trois chiffres : 12 millions € d'investissements, 2 nouvelles stations de pompage construites et 21,65 km d'adductions placées. Le Barrage de Nisramont qui alimentait précédemment ces villages était trop sollicité, notamment à la suite du développement touristique. Une nouvelle solution devait être trouvée. »

Une eau devenue trop calcaire

Ce taux de calcaire trop élevé de l'eau de consommation n'est pas sans poser quelques problèmes dans les habitations concernées. « Depuis le 8 mars dernier, les habitants doivent mobiliser des moyens pour équiper leur habitation d'un moyen de lutte contre le calcaire ou le tartre. Ces équipements ont un coût que l'on peut estimer entre 1000 et 2000 € », selon le conseiller Éric Jurdant.

Le groupe Écolo propose donc une motion envisageant l'élaboration d'un règlement d'octroi d'une prime communale afin d'aider les propriétaires qui décideraient d'installer ce type d'appareillage.

« Une prime populiste », selon William Denis

Le moins que l'on puisse écrire est que cette proposition de motion n'a pas rencontré l'adhésion des autres conseillers autour de la table, qui l'ont rejetée en bloc.

« Cette description est bien connue et nous déplorons bien entendu cette situation, indique le bourgmestre Philippe Bontemps. Mais non, il n'y aura pas d'intervention communale. Quel que soit le montant de la prime que l'on pourrait donner, ce serait purement symbolique en regard du prix réel. Ces primes bénéficieraient en fait à ceux qui ont déjà les moyens de faire ce type d'investissements et non pas au public visé. Ce qui s'avérerait totalement contre-productif »,

Même réflexion du côté de Jean-Marie Carrier (Com-



FLORIAN VILLESÈCHE - STOCKADOB

L'eau calcaire dans une partie de la commune de Durbuy a encore engendré des débats tendus ce lundi.

mune Passion-min.) : « Si c'est pour donner 50 € alors que le prix de ces appareils va de 1000 à 2000 €, autant rester tranquille ! »

William Denis (Liste du bourgmestre-maj.) se montre, quant à lui, plus tranché : « Quand je me suis inscrit en politique, j'ai toujours refusé de céder au populisme. Or, ce n'est pas une prime qui va régler ce problème dont on n'a déjà parlé plusieurs fois. Mais peut-être qu'en faisant du harcèlement, on obtient parfois ce que l'on veut ? Ce problème n'est, en plus, pas imputable à la commune. C'est pathétique, vous pensez plus aux futures élections que nous ! »

Des propos que le conseiller Écolo reçoit plutôt mal : « Il

n'y a absolument aucun populisme dans mon chef. Je me suis longuement plongé dans ce dossier. On en est ici qu'au stade de la discussion. Même si ce geste est symbolique, il permettrait une reconnaissance du problème. Et si vous ne me suivez pas, peut-être faudrait-il informer encore les citoyens. Car là, ça part vraiment dans tous les sens. »

Le conseiller Josy Marot (liste du bourgmestre-maj.) conclut en calmant les échanges : « L'essentiel est que ces travaux aient eu lieu et permettent que l'on ne manque pas d'eau dans la commune. C'est plutôt précieux à l'heure actuelle. Le reste n'étant que bagatelle ! »

JULIEN BIL 2



PHOTO D'ILLUSTRATION EDA - 1034362129

Horodateurs noyés durant les inondations : la Commune va ester en justice pour obtenir des dédommagements

Conséquence des inondations de juillet 2021, les horodateurs présents dans le centre de Durbuy Vieille-Ville avaient pris l'eau et n'ont plus été fonctionnels jusqu'à la mi-décembre 2021, date de leur remise en service.

« Imaginez le manque à gagner sur un site touristique tel que celui-là, indique l'échevin des Finances Fabrice Sarlet. Nous avons tenté de négocier avec la firme pour voir ce qu'il pouvait nous proposer en termes de dédommagements éventuels. Après plusieurs rounds de négociations, la solution envisagée ne nous agréait pas. D'où le fait que nous avons pris la décision d'ester en justice. »

Le conseiller Éric Jurdant (Écolo-min.) s'interroge : « N'est-ce pas partir un peu à l'aventure en allant en justice ? »

« Nous avons évidemment pris conseil avant d'agir en ce sens », conclut le bourgmestre Philippe Bontemps.

VITE DIT

UN GROUPE D'ENTRAIDE DE FABRIQUES D'ÉGLISE MIS SUR PIED

Au moment d'aborder divers points relatifs aux budgets 2023 de certaines fabriques d'églises de l'entité, l'échevin des Finances Fabrice Sarlet a précisé que le groupe d'entraide de fabriques d'églises a été mis sur pied à la suite d'une réunion qui a rassemblé une trentaine de personnes.

« Cela fait longtemps que nous y réfléchissons et ce groupe est enfin opérationnel avec une série d'actions qui seront déjà mises en œuvre dans les prochains mois afin d'envisager des économies là où c'est possible. La machine est en route et on ne peut que s'en réjouir », conclut l'échevin.

L'ANCIEN BÂTIMENT DE BPOST À BARVAUX DEVRAIT ABRITER BIBLIOTHÈQUE ET LUDOTHÈQUE, L'ESPACE NUMÉRIQUE ET DES ESPACES DE COWORKING

La Ville de Durbuy a approuvé le compromis de vente dans le cadre de l'acquisition du bâtiment qui abritait anciennement B Post sur la route de Marche à Barvaux, soit un investissement de 500 000 €. à quoi ce bâtiment sera-t-il affecté ? « Le projet est de mettre le rez-

de-chaussée du bâtiment à disposition de la bibliothèque et de la ludothèque communale qui sont actuellement un peu à l'étroit dans l'annexe de la Maison Legros (centre culturel) qu'ils occupent actuellement. L'étage pourrait, quant à lui, abriter notre Espace public numérique (EPN) ainsi que des espaces de coworking et des classes dévolues à des formations par exemple », précise le bourgmestre Philippe Bontemps.

LES BONS RÉSULTATS DE LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1

L'échevin des Finances Fabrice Sarlet a présenté les chiffres de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022. Avec des résultats plutôt bons, malgré la conjoncture actuelle. « À l'issue de cette modification nous présentons un résultat d'environ 500 000 € à l'exercice propre et un résultat budgétaire d'1 899 000 €, et ce malgré la crise », se réjouit l'échevin des Finances Fabrice Sarlet, qui tempère tout aussitôt : « Il faut néanmoins rester vigilant. Ce sont les trois ou quatre prochaines années qui seront compliquées, notamment en raison des indexations du personnel communal, et de la crise énergétique bien évidemment ».